



POLITIQUE ANTIDOPAGE DE CANADA BASKETBALL

DÉFINITIONS

1. Dans cette Politique, ces termes ont les significations suivantes :
 - a) *“Centre Canadien d’Éthique en Sport (CCES)”* – Le CCES est une organisation indépendante, nationale et à but non lucrative qui est responsable de l’application du Programme Antidopage du Canada (PADC) et du Code Antidopage International au Canada.
 - b) *“Programme Antidopage Canadien (PADC)”* – Ensemble de règles qui gouvernent le contrôle antidopage au Canada. Vous pouvez lire la Politique complète [ici](#).
 - c) *“Individus”* – Toutes les catégories de membres définies dans les Règlements de Canada Basketball ainsi que tous les Individus engagés dans des activités avec Canada Basketball, y compris mais sans s’y limiter, les Participants Nationaux, les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les volontaires, les directeurs, les dirigeants, les responsables d’équipe, les capitaines d’équipe, le personnel médical et paramédical, les administrateurs, les entrepreneurs et les employés.
 - d) *“AMA”* – Agence Mondiale Antidopage.

CONTEXTE ET DÉCLARATION DE POSITION

2. Canada Basketball est fermement opposé à la pratique du dopage dans le sport pour des raisons éthiques, médicales et légales et soutient totalement la position du Comité International Olympique, du Comité Olympique Canadien, du Comité Paralympique Canadien, de Sport Canada, de l’Agence Mondiale Antidopage et du Centre Canadien pour l’Éthique en Sport, contre l’utilisation, la possession et la distribution de substances et de méthodes interdites dans le basketball.
3. Canada Basketball continuera de promouvoir cette position et encouragera ses partenaires internationaux et provinciaux/territoriaux à travailler ensemble pour contribuer à un environnement sans dopage.

APPLICATION

4. Cette Politique s’applique à tous les Individus.
5. Canada Basketball respectera toute sanction prise à la suite d’une violation du PADC, que celle-ci soit imposée par l’AMA ou le CCES.

DÉCLARATION DE POLITIQUE

6. Canada Basketball reconnaît le rôle qu’a l’Agence Mondiale Antidopage (AMA) pour mettre en place des normes internationales, pour coordonner l’antidopage à travers le monde et pour faire appliquer toutes les sections du Code Mondial Antidopage, qui peut être consulté [ici](#).
7. Le PADC est administré au nom de l’AMA par le CCES et Canada Basketball accepte et adopte l’autorité désignée et les politiques du CCES sur les problèmes liés à l’antidopage.

8. Pour plus de clarté, Canada Basketball a adopté et a accepté d'obéir au PADC en tant que politique et règlement antidopage de Canada Basketball, tel qu'il est administré par le CCES, et comprend qu'il peut être modifié de temps à autre.

ANNONCE PUBLIQUE DES RESULTATS ET DES INFRACTIONS

9. Canada Basketball respectera les directives PADC en ce qui concerne les annonces publiques de résultats positifs.

PROGRAMME D'ÉDUCATION SUR L'ANTIDOPAGE

10. Canada Basketball communiquera des informations et des nouvelles régulières sur le programme antidopage au niveau national et international et s'arrangera pour présenter un programme d'éducation sur l'antidopage avec le matériel d'aide du CCES aux groupes d'athlètes et d'entraîneurs lors des camps et des compétitions lorsque cela est possible de manière raisonnable.

SANCTIONS

11. Tous les Individus et toutes les personnes sanctionnées en vertu du PADC seront inéligibles à la participation à un rôle ou à une compétition ou à une activité organisée, convenue ou approuvée par Canada Basketball ou par ses associations membres selon les pénalités imposées.
12. Canada Basketball peut appliquer des sanctions ou des pénalités supplémentaires selon les termes des politiques de Canada Basketball.

REVUE ET APPROBATION

13. Cette Politique a été revue et approuvée pour la dernière fois par le Conseil d'Administration le 30^{ème} jour de septembre.